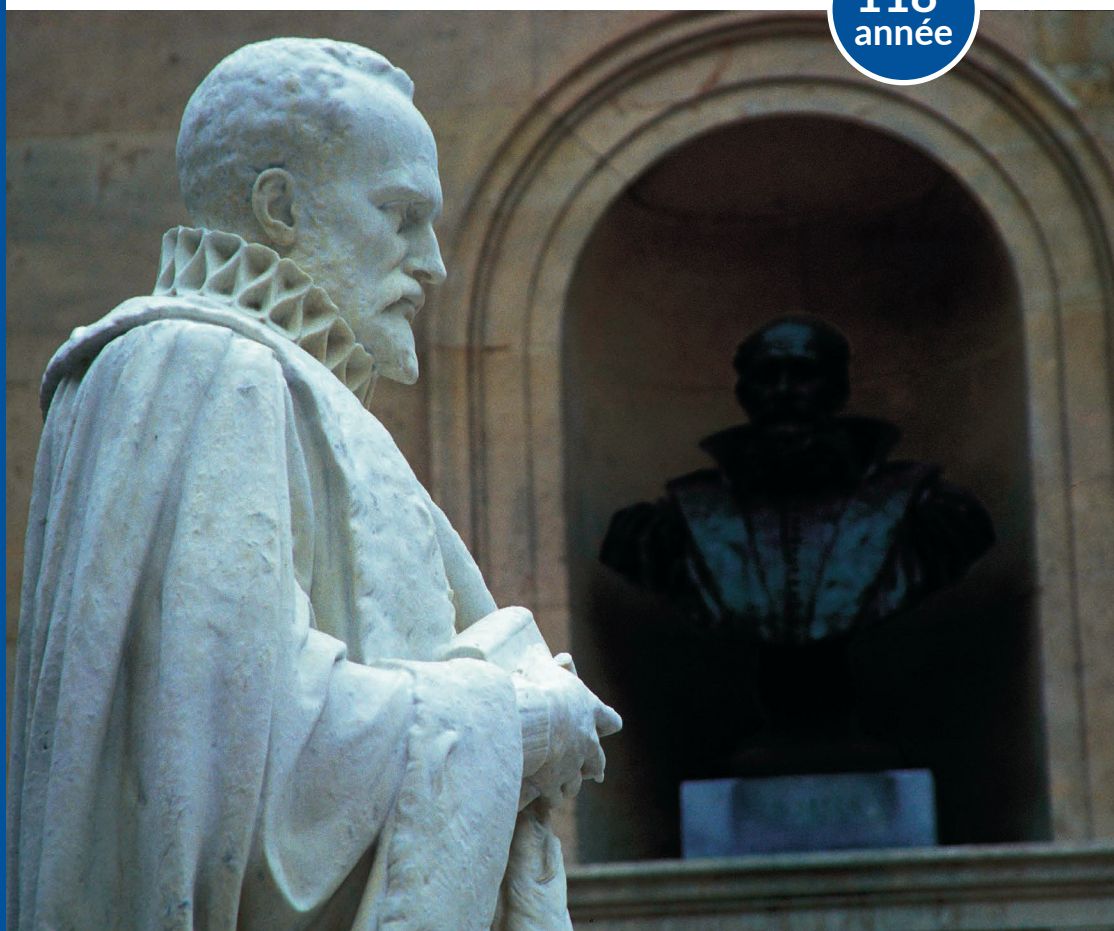


ANNUAIRE du **COLLÈGE DE FRANCE** 2017 - 2018

Résumé des cours et travaux

118^e
année



COLLÈGE
DE FRANCE

— 1530 —

MIGRATIONS ET SOCIÉTÉS

François HÉRAN

Professeur au Collège de France

Mots-clés : migrations, démographie, asile, médias, droits humains

La série de cours « Introduction à l'étude des migrations internationales » est disponible, en audio et/ou en vidéo, sur le site internet du Collège de France (<https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/course-2017-2018.htm>), ainsi que sa leçon inaugurale (<https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/inaugural-lecture-2017-2018.htm>), publiée sous forme imprimée (Collège de France/Fayard, 2018) et numérique (Collège de France, 2019, <https://books.openedition.org/cdf/156>).

ENSEIGNEMENT

COURS – INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Après la leçon inaugurale, seuls trois cours ont pu être organisés par le Collège de France pour l'année académique 2017-2018. L'objectif de ces trois séances était double : éclairer la question controversée des définitions de la migration internationale et recourir aux bases de données internationales les plus récentes pour rétablir les ordres de grandeur du phénomène.

Leçon inaugurale – Migrations et sociétés

5 avril 2018

En décidant de créer cette chaire inédite, le Collège de France consacre l'étude scientifique des migrations, tout en reconnaissant le caractère banal du phénomène migratoire. Les migrations ont été abordées dans le passé par quatre professeurs du Collège : Maurice Halbwachs (élu en 1944), Robert Montagne (1948), Louis Chevalier (1952) et Alfred Sauvy (1959), mais de manière cursive (Montagne excepté).

Après un hommage à l'Ined et l'Insee, deux institutions qui ont marqué son parcours, j'ai mis en relief quatre tensions qui tiraillent l'approche des migrations.

En premier lieu, la présence de la migration dans nos sociétés est à la fois forte et minoritaire. Près d'une personne sur quatre résidant sur le territoire français est immigrée ou née d'un parent immigré, proportion voisine de celles qu'on observe dans d'autres pays occidentaux mais suivant une dynamique particulière, observée depuis le milieu du XIX^e siècle, celui d'une infusion durable et non d'une intrusion massive.

Deuxième tension : la migration dans le monde semble obéir à une gravitation toute naturelle, mais elle ne va pas de soi. Elle touche moins de 5 % de la population mondiale, en raison notamment du poids des « géants démographiques » (Chine, Inde, Brésil, Japon, Nigéria, États-Unis...), qui retiennent leurs habitants dans le jeu des migrations internes. Les bases de données mondiales qui croisent désormais pays de naissance et pays de résidence infligent un démenti radical à la métaphore coutumière des vases communicants ou du trop-plein qui déborde. Les flux ne s'écoulent pas principalement des pays riches aux pays pauvres, des aires surpeuplées aux aires sous-peuplées. À rebours d'une formule ressassée mais jamais démontrée, ce n'est pas « la misère du monde » qui s'invite chez nous mais la richesse émergente. Les pays qui ont les plus forts taux d'émigration au monde ont déjà fortement réduit leur fécondité et atteint une position moyenne sur l'échelle du « développement humain » (Mexique, Balkans, Turquie, Asie centrale et de nombreuses îles-États...).

Troisième tension, l'asymétrie du « pas suspendu de la cigogne », à savoir le fait que le droit d'émigrer, proclamé dans l'article 13-2 de la Déclaration universelle des droits humains, n'a pas son pendant dans un droit d'immigrer. On peut suivre la genèse de cette discussion dans les écrits successifs d'Hugo de Groot, *alias* Grotius (1609, puis 1625), qui s'inspire lui-même de modèles antiques. Rousseau approuve Grotius au livre III du *Contrat social* mais rappelle que l'émigration tourne à la désertion si la patrie est en danger : chacun devrait pouvoir contester le régime en place sans être voué à l'exil. Le véritable pendant de la liberté de migrer devrait être la liberté de ne pas avoir à migrer. On en est loin, comme l'attestent les millions de Vénézuéliens chassés de leur pays par l'incurie de la présidence Maduro, un mouvement de masse où se confondent migration de refuge et migration économique. Le recueil de référence de l'Unesco sur les effets possibles d'un « scénario sans frontières » (2007) ne parvient pas à concilier les approches humanitaire et sécuritaire¹. L'éthique des migrations est polarisée entre l'idéal kantien de l'hospitalité inconditionnelle et le calcul utilitariste à la Bentham, mais, à y regarder de près, il est impossible de pousser le curseur dans une seule direction. Une voie de progression consisterait à soumettre à des expériences progressives les modèles qui tentent de comparer les effets économiques et sociaux de l'aide au développement avec ceux d'une politique de visas facilitant les allers-retours entre pays du Nord et pays du Sud.

Dernière tension, enfin, la migration, longtemps perçue comme utile, est devenue largement une migration de plein droit, redoutée pour cette raison même. Réagissant à la guerre du Kippour et la « crise du pétrole » qui s'en est suivie, plusieurs pays, dont l'Allemagne et la France, ont décidé d'interdire la migration directe de travail (1973-1974), amenant ainsi les « travailleurs immigrés » à se fixer dans les pays de destination (de peur de ne pouvoir y revenir au besoin) et à y faire venir leur famille. Peu de temps après, l'arrêt Gisti pris par le Conseil d'État (décembre 1978) entreprenait de « dégager » le principe du droit au regroupement familial, qui sera

1. A. PÉCOUD et P. DE GUCHTENEIRE (dir.), *Migrations sans frontières. Essais sur la libre circulation des personnes*, Paris, Éditions Unesco, 2007.

repris par la Convention européenne des droits de l'homme. Le migrant n'est plus seulement un travailleur, mais un sujet de droits. Au lieu de sacrifier la vie de famille aux exigences de la migration de travail, le droit à la vie de famille commande désormais (en principe, du moins) le droit au séjour et au travail. Dès les années 1980, le politiste américain James L. Hollifield avait annoncé que les vieux pays d'immigration, contrairement aux pays d'immigration récente, comme l'Europe du Sud, attiraient une migration nourrie par la logique des droits (*rights-based*) et non plus tirée par la conjoncture économique (*interest-based*).

On peut revenir, dès lors, sur le bilan de la « crise européenne des réfugiés » et tenter de cerner les facteurs géographiques, historiques et politiques, qui expliquent les déchirements de l'Europe à cette occasion. Pour comparer les politiques d'accueil pratiquées en Europe de 2015 à 2017, il ne faut pas manier des chiffres absolus, mais calculer le nombre de protections accordées aux demandeurs d'asile par million d'habitants. On découvre alors que la France se situe au 17^e rang des pays européens, à la moitié de la moyenne de l'Union. Elle se situe encore au 13^e rang par le nombre proportionnel de demandes d'asile. C'est dire l'irréalité des discours sur la « générosité » d'une France « submergée » par la demande d'asile. Autant la France semble avoir pris au sérieux le « tournant familial » du droit au séjour pour traiter la migration ordinaire, autant elle reste en retrait dans l'accueil de l'immigration extraordinaire, très loin de la force de frappe caritative dont dispose l'Allemagne concordataire. Mais parler de « la France », c'est renvoyer à un jeu d'acteurs composite : parlementaires, offices spécialisés, forces de l'ordre, juges des libertés, Conseil d'État, associations de soutien juridique, collectifs divers, qui reste à étudier... La leçon inaugurale s'achève sur une série d'interrogations qu'il faudra reprendre dans les années à venir : la France peut-elle considérer comme une contrainte extérieure un droit international qu'elle a contribué à bâtir ? Peut-elle prôner une universalité fermée ? Se repliera-t-elle sur un récit national qui efface la contribution de l'immigration à son histoire ?

Cours 1 – Le savant, le politique et le populaire : quel vocabulaire pour les migrations ?

1^{er} juin 2018

À titre d'introduction, le cours explore le corpus lexicométrique de l'application Ngram Viewer, qui retrace la fréquence relative des expressions figurant dans les millions de textes scannés par Google (publications de toute sorte, à l'exclusion de la presse). On peut suivre ainsi l'évolution du vocabulaire de la migration depuis la fin du XVIII^e siècle. Alors qu'« émigré » jaillit pendant la Révolution et connaît un fort regain vers 1825, « immigré » ne prend véritablement son essor qu'après 1968 pour progresser continûment jusqu'au milieu des années 1990. Il supplante « travailleur immigré », qui entame son déclin après 1976.

« Migrant », de son côté, désigne d'abord la personne en cours de migration, mais sert souvent de substitut noble à « immigré », en raison de la dérive péjorative subie par ce dernier (à rebours de l'anglais *migrant*, qui prend avec le temps des connotations négatives). Depuis la Seconde Guerre mondiale, et mis à part une interruption dans les années 1980, « migrant » progresse fortement en France, au point de rejoindre « immigré », traduisant ainsi une attention croissante aux nouveaux arrivants. Alors qu'« exilé » et « proscrit » ont évolué de conserve pendant

tout le XIX^e siècle, avec des pics autour de 1792 et de 1825, « exilé » s'échappe à partir de 1968, tandis que « proscrit » s'effondre.

On doit à la division de la population de l'ONU (et non pas au Haut Conseil à l'intégration, comme on le dit communément) une définition internationale de l'« immigré » (*immigrant* en anglais) appliquée par les instituts de statistique du monde entier, selon laquelle l'immigré, du point de vue du pays de destination, est une personne née à l'étranger qui a franchi la frontière et s'est installée pour une durée d'au moins un an. Si l'information est disponible (ce qui est de plus en plus souvent le cas), les nationaux nés à l'étranger de parents expatriés sont exclus du champ, ce qui aboutit à retenir seulement les personnes « nées étrangères à l'étranger ». Le cours s'est poursuivi en déployant toutes les implications de cette définition internationale, tant pour la « première génération » (née à l'étranger) que pour la « seconde génération » (née dans le pays hôte d'un parent immigré). Elle présente l'intérêt de ne pas dépendre des variations de la législation sur la citoyenneté : qu'elles acquièrent ou non la nationalité du pays d'accueil (en France, plus de 40 % sont désormais françaises), elles continuent de compter pour le démographe, sans quoi toute comparaison internationale des parcours serait impossible.

La discordance entre les usages savants des termes « migrants » ou « immigrés » et ses usages populaires (le plus souvent péjoratifs) ne peut se résorber par la censure du vocabulaire. Les démographes ou les statisticiens qui mènent des enquêtes le savent : il n'est pas question de demander aux personnes interrogées si elles sont « immigrées », tant les connotations du terme sont négatives dans les usages courants (politiques, médiatiques et ordinaires). La méthode adoptée consiste à poser les questions de base sur la trajectoire des personnes (pays de naissance, nationalité à la naissance, pays de résidence habituelle) et à déduire ensuite la qualité d'immigré de l'ensemble des réponses.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'Insee et l'Ined utilisaient « étranger » et « immigré » de façon interchangeable. L'instauration d'une distinction rigoureuse entre les deux concepts, annoncée solennellement par les directions des deux instituts en 1991, a fait polémique. Alexis Spire, dans un article de 1999, a dénoncé dans cette promotion de la catégorie « immigré » un acte « stigmatisant » de « magie sociale » au service d'une politique visant à conforter le « sens commun » avec « la caution de certains agents du champ scientifique ». La logique complotiste de cette explication, très centrée sur le cas français et sur le rôle de quelques personnalités, pose un problème d'échelle : elle ne permet pas de rendre compte de l'usage universel de la notion d'« immigré » ou d'*immigrant*, dans les publications de l'ONU, d'Eurostat ou de l'OCDE, qui est l'usage que l'on suivra désormais dans ce cours – le seul qui permette de rétablir les ordres de grandeur du phénomène migratoire.

Cours 2 – Les migrations à l'échelle mondiale : logiques ordinaires et logiques de crise

4 juin 2018

Après un rappel sur le caractère multidimensionnel du phénomène migratoire (on peut l'aborder à travers une douzaine de disciplines des sciences humaines et

sociales) et la diversité des sources disponibles, j'ai projeté et commenté une série de données chiffrées, généralement sous forme de graphiques. En particulier :

- nombre absolu et proportion de migrants dans le monde, 1990-2017 ;
- principaux courants migratoires dans le monde vers 2015, d'après la matrice bilatérale de la Banque mondiale ;
- principaux flux migratoires de longue distance, 1846-1940 ;
- comment se répartissent en 2017 les émigrés de la planète en fonction des niveaux de revenu (RNB par tête) du pays d'origine et du pays de résidence ;
- *idem* selon les indices de développement humain (HDI) ;
- cartes interactives des migrations : exemples de pays émetteurs et de pays de destination ;
- les composantes de l'évolution démographique dans quelques pays ;
- les étrangers recensés en France depuis 1851 ;
- Europe, 1841-1930 : migrations apparentes d'après la comparaison des recensements successifs ;
- répartition en pourcentage des nouveaux titres de séjour d'au moins un an délivrés en 2015 dans les pays de l'OCDE ;
- proportion de femmes selon les types de permis délivrés en 2015 ;
- nombre de personnes déplacées de force dans le monde en 2016, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (déplacés internes, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, apatrides) ;
- part des personnes déplacées accueillies par les pays en développement ;
- les diverses « crises de l'asile » en Europe depuis cinq décennies ;
- premières demandes d'asile dans l'Union européenne, par pays d'origine, 2014-2016 ;
- Europe, 2016 : nombre de décisions positives rendues en faveur des demandeurs d'asile par million d'habitants ;
- France, 2005-2017 : premiers titres de séjour d'au moins un an (non-Européens) ;
- les cinq pays de l'OCDE qui ont attiré le plus d'étudiants étrangers en 2015 (en milliers).

Cours 3 – Les ordres de grandeur des migrations : réalités et perceptions

13 juin 2018

Ce dernier cours de l'année a prolongé le cours précédent. Un développement final a été consacré au pouvoir prédictif du Worldwide Gallup Survey, qui agrège les sondages menés en 2013-2016 dans 156 pays, auprès d'un total de 587 000 personnes de 15 ans ou plus, représentatives de 98 % de la population adulte dans le monde (affirmation étayée par une annexe détaillée par pays).

Cette compilation donne lieu au calcul d'un indice très médiatisé de « migration potentielle », le *potential net migration index*, qui exploite la question suivante : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'occasion, aimeriez-vous vous fixer de façon permanente dans un autre pays, ou bien préféreriez-vous continuer de vivre dans votre pays ? » (*Ideally, if you had the opportunity, would you like to move permanently to another country, or would you prefer to continue living in this country?*). « Si oui, dans quel pays ? » (Une seule réponse possible).

Il s'avère ainsi qu'à l'échelle mondiale, autour des années 2013-2016, 14 % des adultes aimeraient émigrer, soit 710 millions de migrants potentiels. L'inclusion de l'année 2017 a porté ensuite ce chiffre à 15 %. Les destinations préférées sont les États-Unis (147 millions de migrants, dont 19 millions depuis la Chine), le Royaume-Uni (35 millions), le Canada (36 millions), la France (32 millions), l'Australie (30 millions), l'Arabie saoudite (25 millions), l'Allemagne (28 millions), l'Espagne (20 millions).

Toujours « dans l'idéal », 34 % des adultes subsahariens souhaiteraient quitter leur pays, dont un tiers vers les États-Unis, 14 % vers un autre pays d'Afrique subsaharienne, 11 % vers le Royaume-Uni et seulement 6 % vers la France.

Un examen attentif des données (réalisé par le Joint Research Institute de la Commission européenne) nous apprend que les Occidentaux rêvent également d'émigrer : 27 % des Allemands, 27 % des Britanniques, 18 % des Français (soit environ cinq fois plus que les expatriations observées). Quant aux Italiens, frappés par la crise sociale et politique, ils sont aussi nombreux que les Subsahariens à vouloir vivre ailleurs.

Que penser d'un tel sondage ? Deux autres questions ont été insérées dans les enquêtes Gallup, qui modifient radicalement la donne. Interrogés sur la question de savoir s'ils prévoient de migrer dans les 12 mois (*are planning to move in the next 12 months*), 10 % seulement des migrants potentiels répondent positivement, soit 1,5 % de l'ensemble des adultes. Mieux encore, parmi ces migrants envisageant de migrer dans l'année, un tiers seulement ont « entamé des préparatifs », soit 0,5 % des adultes. C'est dire qu'il y a très loin du désir au projet, comme il y a loin du projet à la réalisation. On mesure l'importance majeure du libellé des questions dans de telles enquêtes. À la lumière de ces questions supplémentaires, la question sur le désir de vivre ailleurs « dans l'idéal et si l'occasion s'en présentait » prend tout son sens ; elle ne traduit pas la migration potentielle, elle offre l'occasion de formuler une appréciation critique sur la situation du pays. Pour reprendre les termes d'Hirschman, la protestation (*voice*) s'exprime dans le langage de la migration (*exit*). Force est de conclure au faible pouvoir prédictif de l'« indicateur de migration potentielle ». On notera que l'institut de sondage passe sous silence les questions sur l'avancement des projets et que les médias se contentent de lui emboîter le pas. Face à ces stratégies de communication, propres à aiguïser l'inquiétude du public sur les migrations venues du Sud et, plus particulièrement, d'Afrique, le rôle du démographe n'est ni de rassurer ni d'alarmer mais de rétablir les faits, à travers une lecture critique de la production des données, qui puisse nourrir sereinement le débat public.

SÉMINAIRE

En raison de la date tardive de mon élection (fin mars 2018), le cours n'était pas accompagné d'un séminaire.

COLLOQUES

De novembre 2017 à octobre 2018, j'ai participé à une quarantaine de rencontres scientifiques (colloques, journées de travail, conférences), qui ont donné lieu à autant d'exposés ou de discours inauguraux sur la question des migrations internationales. Aucune n'était organisée dans l'enceinte du Collège de France.

RECHERCHE

RECHERCHES SUR LES PROJECTIONS DE POPULATION
ET LES MIGRATIONS AFRICAINES

En réaction aux prophéties alarmistes sur « l'africanisation » de l'Europe par la migration subsaharienne, qui ont remporté un vif succès dans le débat public, j'ai repris l'ensemble des données disponibles, notamment la Base bilatérale des migrations élaborée par les agences internationales de l'ONU. Deux mises au point ont été publiées, qui figurent dans la bibliographie.

DIRECTION DE L'INSTITUT CONVERGENCES MIGRATIONS

Au cours de l'année universitaire, j'ai assuré la direction et l'organisation d'une vaste structure de recherche, l'Institut Convergences Migrations (*alias* IC Migrations ou Institut des migrations).

Origine et assise du projet

L'institut est l'un des cinq projets lauréats de la seconde vague de l'appel à projets « Instituts Convergences » [*sic*] financés par les investissements d'avenir. Ouvert à toutes les sciences, cet appel posait quatre exigences : une forte interdisciplinarité, la capacité à fédérer au moins 200 chercheurs, l'ancrage sur un site universitaire et la création d'une formation doctorale innovante. C'est à l'invitation des présidents respectifs du CNRS et de l'Inserm que j'avais déposé ce projet en décembre 2016, en désignant le campus Condorcet comme futur site d'implantation. Le résultat de l'appel a été annoncé le 30 mars 2017 et la dotation financière validée le 10 mai pour une durée de huit ans (de janvier 2018 à décembre 2025).

Outre le CNRS, établissement coordinateur, le consortium comprend l'EHESS, l'EPHE, l'Ined, l'Inserm, l'IRD et Paris 1². À la suite de mon élection sur la chaire Migrations et sociétés, le Collège de France est devenu le huitième partenaire du consortium en janvier 2018. Il héberge l'équipe de coordination en attendant l'ouverture du campus Condorcet en septembre 2019. Par ailleurs, quatre unités mixtes de recherche, connues pour leur contribution à l'étude des migrations, bénéficient d'un statut de partenaire associé : Migrinter, l'URMIS, le CEE et le Ceri³.

À mes côtés, l'équipe de direction comprend :

- direction adjointe et mobilisation des chercheurs en santé : Annabel Desgrées du Loué, directrice de recherche à l'IRD ;
- direction de la coordination : Catherine Daurèle, ingénieure d'études de l'Ined ;

2. Respectivement : Centre national de la recherche scientifique, École des hautes études en sciences sociales, École pratique des hautes études, Institut national d'études démographiques, Institut national de la recherche médicale, Institut de recherche pour le développement, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

3. Respectivement : Laboratoire Migrations internationales, espace et société (CNRS et université de Poitiers), unité de recherche Migrations et sociétés (CNRS, IRD, université Paris-Diderot, université de Nice), Centre d'études européennes (CNRS et Sciences Po) et Centre de recherches internationales (*idem*).

- animation scientifique : Perin Yavuz, ingénieure sous contrat ;
- médiation scientifique et partenariats, Jean-Barthélemi Debost, ingénieur sous contrat ;
- gestion de la recherche : Florence Rouillé, personnel CNRS, à 25 %.

De l'automne 2017 au printemps 2018, l'équipe de coordination a travaillé au montage administratif de l'Institut des migrations. Pour faciliter l'acheminement des crédits, le CNRS l'a rattachée à une unité mixte CNRS/Collège de France, en l'occurrence l'unité Proclac, « Proche-Orient – Caucase », dirigée par le professeur Römer.

L'Institut des migrations ne regroupe pas d'autorité plusieurs laboratoires, il recrute ses affiliés (ou *fellows*) par la voie de candidatures individuelles, examinées par un jury qui évalue l'originalité des travaux, l'ouverture disciplinaire et le niveau de publication. Les *fellows* restent membres de leurs laboratoires d'origine, mais déclarent travailler une partie de leur temps dans un département scientifique de l'institut. À l'issue des campagnes d'affiliation lancées en mars et en mai 2018, leur nombre s'élevait à 280, dont 220 chercheurs et 60 doctorants.

Activités scientifiques de l'Institut des migrations

Conformément au projet retenu par le jury, l'institut a distribué ses activités entre cinq départements scientifiques, ainsi qu'un département de la formation. Des chercheurs de grande envergure ont accepté de les animer, assistés de cinq post-doctorants recrutés par concours. Les départements ont tenu leur première réunion en septembre 2018 et ont commencé à tracer des axes prioritaires, par le biais de séminaires réguliers. En voici la liste :

- DYNAMICS (dir. Hillel Rapoport, Paris School of Economics, coord. Nelly El Mallakh) : migration et climat, approche économique de la santé des migrants, évaluation des politiques migratoires, migration et développement ;
- GLOBAL (dir. Claire Zalc, directrice de recherche au CNRS, directrice d'études à l'EHESS, coord. Antonin Durand) : histoire des mouvements de population, expérience de la mobilité, mémoire et patrimoine de l'immigration, altérités et appartenances, rôle des médiations dans les circulations migratoires ;
- INTEGER (dir. Patrick Simon, directeur de recherches à l'Ined, coord. Narguesse Keyhani) : ségrégation et discriminations, politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations, minorités, catégories statistiques et catégories administratives ;
- POLICY (dir. Michel Agier, directeur de recherches à l'IRD, directeur d'études à l'EHESS, coord. Sara Casella-Colombeau) : stratégies des migrants, lieux de la migration, politiques de la ville, frontières et admission au séjour, droit de la nationalité ;
- HEALTH (dir. Maria Melchior, directrice de recherches à l'Inserm, coord. Anne Gosselin) : accès aux soins, professionnels de santé, santé des enfants, comportements de santé et prévention, santé mentale et violences ;
- FORMATION (dir. Natalia Muchnik, maîtresse de conférences en histoire moderne à l'EHESS, et Jean Matringe, professeur de droit à Paris 1) : préparation d'un master interdisciplinaire sur les questions migratoires, porté par l'université de Paris 1 et l'EHESS.

Les activités scientifiques de l'institut ont été lancées le 16 mai 2018 par un colloque à la Maison des sciences de l'Homme Paris-Nord, occasion pour les responsables de départements de présenter leurs grandes orientations. Un conseil

scientifique international a été constitué en septembre 2018, de même qu'un conseil citoyen. Les appels à projets internes sont en cours de préparation et seront lancés en deux vagues successives, à l'automne 2018 et au printemps 2019. C'est au cours de l'année universitaire prochaine que l'on pourra apprécier les fruits de cette intense politique de préparation.

PUBLICATIONS

OUVRAGE

HÉRAN F., *Migrations et sociétés*, Paris, Collège de France/Fayard, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », vol. 279, 2018.

CHAPITRES

HÉRAN F., « De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe : un éclairage démographique », in P. BOUCHERON (dir.), *Migrations, réfugiés, exil*, Paris, Collège de France/Odile Jacob, 2017, p. 239-260.

HÉRAN F., « Préface » à V. SILHOUETTE-DERCOURT, *Beauté ethnique sous tension. Entre marginalisation, injonctions républicaines et inventivité du quotidien*, Caen, EMS Éditions, 2017, p. 9-12.

HÉRAN F., « La prise en compte de la religion dans la statistique publique : une lente conquête », in C. BÉRAUD, B. DURIEZ et B. DE GASQUET (dir.), *Sociologues en quête de religion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Sciences des religions », 2018, p. 201-213.

ARTICLES ET INTERVIEWS (SÉLECTION)

HÉRAN F., « L'immigration, une affaire d'État. Rencontre avec François Héran, propos recueillis par Maud Navarre », *Sciences humaines*, vol. 304, juin 2018, p. 24.

HÉRAN F., « L'Europe et le spectre des migrations subsahariennes », *Population & sociétés*, vol. 558, 2018, p. 1-4 ; traduction en anglais : « Europe and the spectre of sub-Saharan migration », *Population & Societies*, vol. 558, 2018, p. 1-4.

HÉRAN F., « Comment se fabrique un oracle. La prophétie de la ruée africaine sur l'Europe », *La Vie des idées*, 18 septembre 2018, https://laviedesidees.fr/migrations-afrique-prejuge-stephen_smith-oracle.html ; traduction en anglais : « How oracles are forged. The prophecy of an African scramble for Europe », *Books and Ideas*, 5 novembre 2018 <http://www.booksandideas.net/How-Oracles-Are-Forged.html>.

